

N° Pacage

Direction départementale des territoires Direction départementale des territoires et de la mer

campagne 2026



Liberté Égalité

Aide caprine (AC) · Bordereau de perte

Financé par l'Union européenne

IMPORTANT: les explications pour remplir le *Bordereau de perte* sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DDT(M). Les justificatifs de perte doivent être conservés sur l'exploitation.

Si vous estimez que la perte peut bénéficier d'une dérogation pour force majeure ou circonstance naturelle, vous devez compléter cette déclaration par l'envoi d'un courrier à votre DDT(M), où vous formulez votre demande de dérogation et apportez les justifications utiles.

Nom, prénom ou dénomination sociale :

N° Siret

	* *	effectif engagé pour l'aide ca	арппе.	
Cette perte est intervenue	e le/ 2026 ¡	pour le motif suivant : 🔲 vei	nte 🔲 :	abattage sanitaire 🔲 accide
ີ mortalité ☐ autre (ן	précisez) :			
ar ailleurs, je déclare av	oir remplacé ces pertes par	chèvre(s) et		chevrette(s).
Ce remplacement a été ré	éalisé le / / 20	26		
Commentaires :				
Signature de l'exploitant,	ou du représentant légal en cas d par les associés en cas de GAE0	le forme sociétaire autre que		
INISTÈRE E L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ	Direction départen	partementale des territoire nentale des territoires et de mpagne 2026		* * * * * * *
und d			10001	Einanaí
	Aide caprine (AC) pour remplir le <i>Bordereau de localisa</i>			par i Union europe
	nation sociale :			
le déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n	naux engagés pour l'aide caprindrier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025	ocalisés au (nom de la	cours de la période de déter commune) :
e déclare que mes anin bligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant d	naux engagés pour l'aide caprind rier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma d arés dans le registre parcellaire de	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces	ocalisés au (nom de la i. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants :
le déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n	naux engagés pour l'aide caprind rier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma d arés dans le registre parcellaire de	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025	ocalisés au (nom de la i. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) :
e déclare que mes anin bligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant d sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprinerier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est c	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision
e déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprincier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est c	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision
e déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprincier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est c	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision
e déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprincier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est c	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision
e déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprincier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est c	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision
e déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprincier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lo r la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est c	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision
e déclare que mes anin bligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprincier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lor la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est o Nom	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces connu) N° îlot	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision sur la localisation
e déclare que mes anin bligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla	naux engagés pour l'aide caprinerier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lor la localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est o Nom	ocalisés au (nom de la 5. 2025. Ces connu) N° îlot	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision sur la localisation
e déclare que mes anin obligatoire, soit du 3 févr dans un bâtiment de n sur des îlots figurant de sur des îlots non décla Commune	naux engagés pour l'aide caprinerier au 13 mai 2026 inclus : mon exploitation. Veuillez précise ans le registre parcellaire de ma carés dans le registre parcellaire de Agriculteur ayant déclare Numéro Pacage	e sont susceptibles d'être lor rela localisation du bâtiment déclaration de surfaces 2025 e ma déclaration de surfaces é ces îlots en 2025 (s'il est o Nom	cocalisés au (nom de la cocalisés au (l'estive) (l'estive)	cours de la période de déter commune) : îlots sont les suivants : Lieu-dit ou autres précision sur la localisation